

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 10/02/2023

*Date d’Affichage : 10/02/2023

*Conseillers en exercice : **23**

*Présents : 14

*Votants : **19**

L’an deux mil vingt trois, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Madame Céline POUTEAU pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Mohammed NIFA a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’AESN POUR LA
GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LES ANCIENNES ECURIES ET
LE PARKING***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Margency souhaite connecter les Eaux Pluviales du projet de la Réhabilitation des Anciennes Ecuries et du Parking à la parcelle ,

Considérant la note d’étude du cabinet HERA sur les différents dispositifs mis en œuvre pour la gestion des eaux de pluie à la source pour le projet de Réhabilitation des Anciennes Ecuries et du Parking,

Considérant que cette solution a été retenue après concertation avec les services assainissement de la CAPV et du SIARE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DEMANDE à l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'aide financière pour la gestion des Eaux pluviales en zone urbaine pour le projet de Réhabilitation des Anciennes Ecuries et du parking, installation des bacs de récupération des eaux pluviales et création d'une noue dans le parc de la mairie, surface de 1210 M².

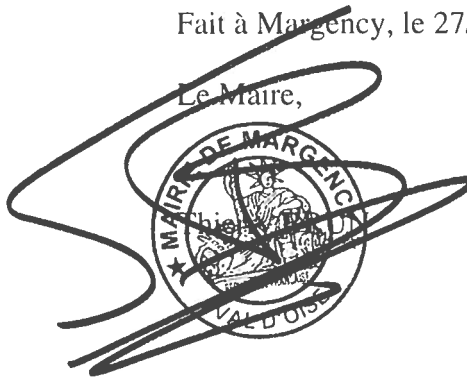
DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

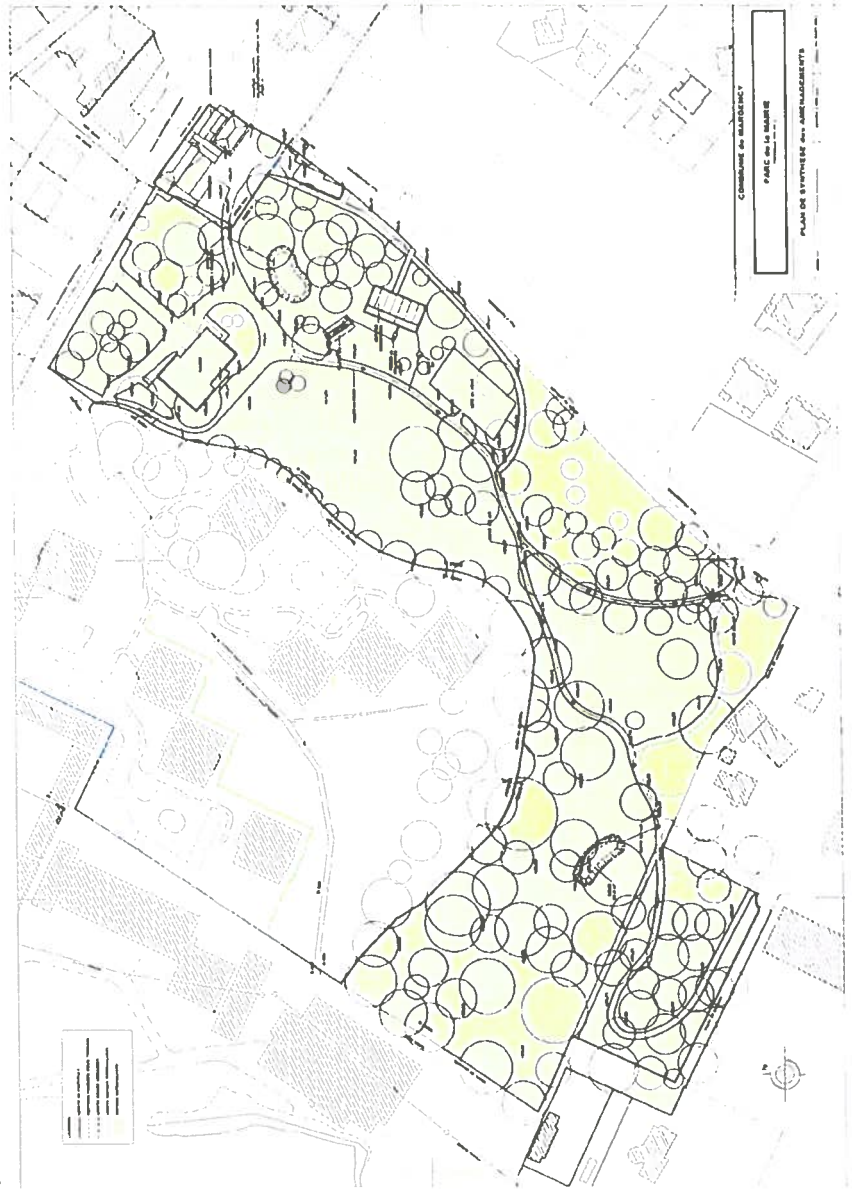
Fait à Margency, le 27/02/2023

Le Maire,

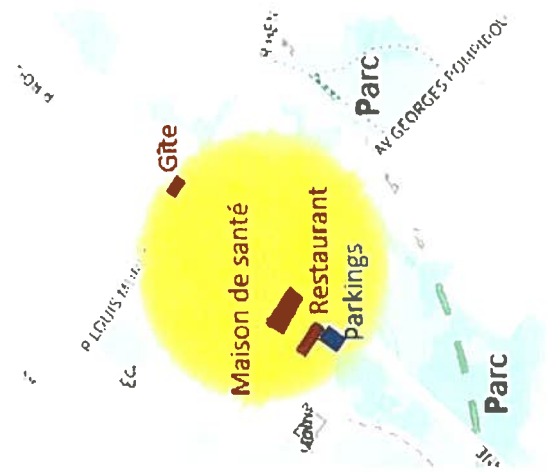


1 – Les eaux pluviales connectées à la parcelle

Finalité : Installer des bacs de récupérations des eaux pluviales et création d'une noue dans la parcelle de la mairie. Surface totale traitée en récupération des eaux pluviales : 2088 m²



Contrat régional



Contrats de Région et présentation des projets
« Ancienne Mairie et Ecuries »

- 683 m² pour les allées du parc
- 195 m² pour l'espace communal
- 1210 m² pour le parking et les anciennes écuries

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230227-DEL516022023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023